

---

**Date limite pour envoyer vos dossiers : le 30 août 2022**

**(Le MAI accepte des projets en tout temps. La date limite qui figure ci-haut est spécifiquement pour la programmation de la saison 2023-2024)**

Compte tenu des dimensions de la galerie (13.87 m x 23.13 m ou 39' x 65'), la priorité sera accordée aux projets faisant appel à un certain déploiement dans l'espace comme les installations sculpturales ou les installations en arts médiatiques (projections vidéographiques, art sonore, etc.) sans exclure les autres disciplines comme la peinture, le dessin, la photographie, etc. Veuillez prendre connaissance de la fiche technique de la galerie [ici](#).

**Le dossier doit être composé de :**

- 1) **Vos coordonnées complètes** (*adresses postale et électronique, numéro de téléphone*);
- 2) **Une description du projet** (*texte descriptif détaillant le projet en énumérant les matériaux utilisés, les caractéristiques physiques et les besoins techniques de la (des) pièce(s) exposée(s), max 500 mots*);
- 3) **Une description de la démarche interculturelle du projet.** (*max 250 mots*);
- 4) **Une démarche artistique** (*et de chaque artiste dans le cas d'une exposition collective, max 250 mots*);
- 5) **Curriculum vitæ** (*de chaque artiste et du commissaire s'il y a lieu.*)
- 6) **Dossier visuel** de dix (10) images numériques (jpeg – 1024 x 768 x 72 ppp) représentant le travail actuel de l'artiste. S'il y a lieu un document vidéographique d'une durée de 5 minutes ou moins;
- 7) **Liste descriptive** numérotée décrivant chaque image (*titre, dates, dimensions et techniques utilisées*).
- 8) **Tout autre document pertinent** (*plan de la salle, dossier de presse...*).
- 9) **Un devis financier** indiquant comment l'artiste compte prendre en charge les dépenses liées à la production et à l'installation de son œuvre, au-delà des heures de techniciens et du cachet offert par le MAI. Les prévisions budgétaires incluent vos sources de financement (confirmée ou non), et les dépenses que le MAI devra assumer s'il y a lieu. À noter que le MAI pourrait assumer des coûts minimum associés au transport, à l'hébergement et à l'installation incluant une construction minimale (peinture, etc.). Le MAI n'assume aucun frais de production.

## APPEL DE DOSSIERS – ARTS VISUELS & MÉDIATIQUES

m-a-i.qc.ca

---

# mai

### **Important :**

Votre demande doit être complétée via le [Formulaire Google](#) au plus tard le 30 août 2022 à minuit. **Aucun dossier papier ne sera accepté.**

Pour toute question et demande d'information veuillez communiquer avec Jaëlle Dutremble-Rivet, [production@m-a-i.qc.ca](mailto:production@m-a-i.qc.ca), coordonnatrice des productions, Téléphone : 514 982-1812, poste 230.

**Veillez noter que les résultats seront transmis par courriel, mais en raison du volume élevé de propositions reçues par le MAI, les délais de réponses peuvent varier.**